



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le vingt deux janvier deux mil dix huit, à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-PELLOUX, dûment convoqué le 15 janvier 2018 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François VERNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Nombre de Conseillers absents : 2

Présents : VERNON Jean-François - BOETTNER Charlotte - DELETRAZ Michel - VULLIET Jean-Claude - FURGET Isabelle - MEUNIER Pierre - PEREZ Elisabeth - VERNEY Jean-Paul - VILLARET Odile- SAINT Pascal - BALLIEU Maud - JANTZEN Cécile

Absents : - VILLARD Marie-Christine. MURON Gérard

Madame BOETTNER Charlotte, élue secrétaire de séance.

| | |
|---------|--|
| 2018-02 | URBANISME - SURSIS A STATUER- PERIMETRE D'ETUDE « CHEZ CARTIER » |
| | ANNEXE PLAN DU PERIMETRE D'ETUDE |

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société SOGIMM Maurice MONOD CONSTRUCTEUR a déposé un CUB opérationnel le 22 septembre 2017.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 24 janvier 2017, la Commune a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal avec un certain nombre d'objectifs à mettre en œuvre en matière d'aménagement du territoire, notamment :

- « *Un développement urbain à maîtriser, en cohérence avec le rôle attendu pour VILLY LE PELLOUX et les perspectives démographiques définis par le SCOT du Bassin Annecien, mais également au regard des capacités des réseaux divers, en mettant en adéquation le développement de l'urbanisation et les capacités de la commune à réaliser ces travaux de confortement de réseaux. Dans ce cadre, il s'agit de reconsidérer les conditions ou l'opportunité de l'ouverture à l'urbanisation des zones centre-village, OAP1 et OAP2* »
- *De se conformer au PADD validé par le CM du 24/01/2017.*
- « *La diversification de l'offre en logements à poursuivre, ainsi que la mixité sociale à renforcer, en cohérence avec les objectifs de production de logements définis par le SCOT du Bassin Annecien et le Programme Local de l'Habitat (PLH).* »

La présente autorisation d'urbanisme interroge sur sa compatibilité avec le futur projet communal, en particulier au regard du niveau d'équipements de desserte qui demanderait à être renforcé et du programme de construction envisagé.

Ainsi, conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire propose de surseoir à statuer dans les conditions et délais prévus à l'article L 111-8 du Code de l'Urbanisme, sur la demande d'autorisation d'urbanisme qui serait de nature à compromettre et à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan d'urbanisme de la Commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, de surseoir à statuer dans les conditions et délais prévus à l'article L 111-8 du Code de l'Urbanisme sur la demande déposée par la société SOGIMM le 22/09/2017 sur la propriété de M. et Mme MAGNIER, zone UHv.

Ainsi fait et délibéré à VILLY-LE-PELLOUX,

Le Maire,

Jean-François Vernon,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le vingt-deux janvier deux mil dix-huit, à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-PELLOUX, dûment convoqué le 15 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François VERNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Nombre de Conseillers absents : 2

Présents : VERNON Jean-François - BOETTNER Charlotte - DELETRAZ Michel - VULLIET Jean-Claude - FURGET Isabelle - MEUNIER Pierre - PEREZ Elisabeth - VERNEY Jean-Paul - VILLARET Odile- SAINT Pascal - BALLIEU Maud - JANTZEN Cécile

Absents : - VILLARD Marie-Christine. MURON Gérard

Madame BOETTNER Charlotte, élue secrétaire de séance.

| | |
|-----------|------------------------------------|
| 2018 - 03 | DEMANDE D'INTERVENTION DE L' EPF74 |
|-----------|------------------------------------|

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour réaliser l'aménagement du secteur de « chez Cartier », inscrit dans le périmètre d'études au PLU de la commune fixé par délibération en date du 24 janvier 2017,

demande d'habilité l'EPF74 à prendre contact avec les propriétaires et à porter assistance à la commune pour évaluer la faisabilité du projet d'acquisition et de portage financier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a voté : - 3 abstentions et 9 voix pour

AUTORISE Monsieur le Maire à habilitier l'EPF74 pour porter assistance à la commune pour le dossier de la maison des Consorts HERITIER, concernée par le périmètre d'étude.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré à VILLY-LE-PELLOUX,

Le Maire,

Jean-François Vernon,